

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE PATRONAGE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE CHARLEVOIX

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, l'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin), un «p'tit» patronex par excellence, apporte une toute nouvelle dimension au patronage dans sa circonscription.

Le député refuse de transiger avec les représentants municipaux que s'est donnés la population de la Côte-Nord, laissant plutôt les organisateurs politiques décider lesquelles de ces municipalités pourront bénéficier de subventions fédérales.

Non seulement ces organisateurs politiques décident-ils du sort des municipalités, mais obligent les municipalités se voyant octroyer des subventions à embaucher du personnel dont les organisateurs ont fourni les noms, les menaçant de perte d'octrois si celles-ci refusent d'obtempérer.

Nul besoin de dire, monsieur le Président, que les maires de Charlevoix désapprouvent totalement le mode de gestion de l'honorable député et lui ont fait parvenir une lettre à ce sujet, et je cite:

Au cours des derniers mois, soit depuis votre élection à titre de député du comté de Charlevoix, il a été constaté par l'ensemble des maires qu'à vos yeux l'organisation politique de chaque municipalité et implicitement les organisateurs du parti au pouvoir ont priorité sur les représentants municipaux qui, comme vous, ont été élus démocratiquement.

Il serait intéressant de savoir dans combien d'autres circonscriptions le même «p'tit» jeu de patronage se joue au Québec de la part des progressistes conservateurs.

* * *

[Traduction]

LES FORÊTS

ON PRÉCONISE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DISTINCT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, dans le cadre de la Semaine nationale de la forêt, le Nouveau parti démocratique tient à souligner l'importance de la forêt dans notre économie et pour nos collectivités. Notre industrie forestière vaut 23 milliards de dollars, si bien qu'elle contribue davantage à notre balance commerciale que l'agriculture, les mines, les pêches et le secteur pétrolier réunis. Un emploi sur dix dépend de la forêt, et ce secteur fait vivre à lui seul au-delà de 300 collectivités canadiennes. A l'échelle internationale, le Canada possède plus de 10 p. 100 des ressources forestières mondiales.

Malgré leur valeur exceptionnelle, nos forêts sont dans le marasme à cause de l'incurie gouvernementale. Au lieu de les exploiter judicieusement, on les détruit. Elles subissent l'assaut des pluies acides. On ne s'occupe pas de les rajeunir en les reboisant et en pratiquant une sylviculture intensive. Le gouvernement fédéral consacre à ce domaine moins de 5 p. 100 de ses recettes fiscales. Nous avons l'air de voleurs qui pilleraient leur propre compte en banque.

Si jamais le gouvernement voulait reconnaître l'importance de nos ressources forestières, il nommerait un ministre des Forêts en titre, plutôt que de continuer à enfouir le Service canadien des forêts quelque part dans le ministère de l'Agriculture. Le Nouveau parti démocratique exhorte le gouvernement à engager dès maintenant des consultations poussées auprès des exploitants, des collectivités et des travailleurs qui vivent de la forêt, et à créer une loi nationale des forêts.

L'ensemble des Canadiens seraient ainsi assurés, par voie législative, que nos forêts seront revigorées de façon à s'épanouir à l'intention des prochaines générations qui pourront en jouir et les utiliser. Cette loi nationale centraliserait la responsabilité fédérale qui se trouve actuellement éparpillée entre une douzaine de ministères. Elle répondrait aux besoins des petits propriétaires de boisés, des forestiers, des écologistes, des exploitants et des collectivités qui n'ont pas d'autres ressources économiques. Une loi nationale des forêts ferait en sorte que le Canada . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DU TARIF POSTAL ENVISAGÉE SUR LE SECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, on a attiré mon attention sur une importante et dangereuse lacune qui existe dans la hausse du tarif postal proposée et parue dans la *Gazette du Canada*. Ce pourrait être la ruine du secteur canadien de la photographie si les restrictions visant les envois de première classe s'appliquaient aussi aux colis ayant plus de deux centimètres d'épaisseur. En effet, il en coûterait alors au moins \$4.19 pour poster un film de 35mm et les photos après développement, alors qu'il en coûte seulement \$1.15 à l'heure actuelle.

Ce serait une catastrophe pour cette industrie que d'avoir à déboursé de \$6 à \$9 en frais postaux par envoi. Quelque 6,000 Canadiens travaillent dans ce secteur d'activité qui accuse un chiffre d'affaires annuel de 600 millions de dollars, dont 100 millions environ en frais postaux. Selon la Photo Marketing Association International, 500 emplois disparaîtront immédiatement si la hausse de tarif pour les colis est approuvée. Cette